

Les Moulins de Nissan



Une randonnée proposée par PALACIO

Nissan-lez-Enserune, ses moulins, son pont de Parazols, situé sur la voie romaine, puis sur la voie royale. Promenade dans un site offrant un vaste panorama, allant de la montagne (Caroux, Montagne Noire) à la mer Méditerranée.



Durée :	2h15	Difficulté :	Facile
Distance :	7.12km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	80m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	76m	Commune :	Nissan-lez-Enserune (34440)
Point haut :	82m		
Point bas :	6m		

Description

(1) Départ de Nissan-lez- Enserune. Parking des Moulins.

Entrer dans le village, passer devant la mairie. Abandonner la départementale 162, prendre le boulevard des Vieux Moulins et suivre les panneaux. Se garer sur un terre-plein.

Partir en direction du Moulin Balayé et, après une visite à celui-ci, partir en direction d'un autre moulin plus haut sur la colline. Il s'agit du Moulin Delon, qui est sans ailes et qui n'est pas mentionné sur la carte IGN.

(2) Prendre le chemin à l'Ouest qui traverse un bois de pins et suivre ce chemin jusqu'à la route (D162).

Traverser celle-ci et prendre le chemin en face qui vous fait passer à proximité d'un puits. Le suivre sur 4 ou 5 mètres, laisser ce chemin qui descend sur la gauche.

(3) Partir sur la droite par le chemin qui monte. Suivre sa trace jusqu'à ce qu'il arrive sur une route goudronnée. Tourner à gauche sur cette route, marcher 300m et vous arrivez au Pont de Parazols. Poursuivre sur cette route pendant 200m, en vue d'un panneau indiquant le domaine « La Donadive ».

(4) Emprunter la piste à gauche. Suivre cette large piste au milieu d'un bois et laisser tous les embranchements à gauche. Continuer sur cette piste jusqu'à apercevoir une parcelle de ce bois grillagée à droite. Suivre ce grillage, tourner à droite (5) puis à gauche sur la piste qui monte en direction du Puech Pouchat.

(6) On rencontre une autre piste ; prendre celle de droite et la suivre. On passe devant une cuve DFCI (7), puis on arrive sur la D162. La traverser. Prendre en face un chemin goudronné avec un sens interdit sur 80m, puis prendre à droite le chemin en direction du Puech Blanc. Poursuivre sur ce chemin pendant 400m et prendre à gauche un petit sentier qui monte. Suivre ce sentier marqué par un fort ravinement et par le passage des VTT ; il descend et remonte deux fois pour franchir deux petits ruisseaux, toujours à sec, quand il ne pleut pas. Ce sentier vous fait remonter en direction de votre point de départ, qui se situe près du pylône que l'on aperçoit d'en bas.

Au pylône prendre à gauche en direction du Moulin de Tiquet.

Points de passages

D/A Départ
N 43.281114° / E 3.128648° - alt. 63m - km 0

1 Moulin Delon
N 43.279848° / E 3.12618° - alt. 69m - km 0.29

2 Embranchement. Prendre à droite la piste qui monte
N 43.276755° / E 3.113992° - alt. 58m - km 1.42

3 Panneau Domaine Donadive
N 43.273099° / E 3.108918° - alt. 70m - km 2.12

4 Grillage. Embranchement. A droite.
N 43.270303° / E 3.117329° - alt. 65m - km 3.45

5 Tourner à droite
N 43.271209° / E 3.118037° - alt. 67m - km 3.64

6 Cuve DFCI
N 43.27406° / E 3.128729° - alt. 20m - km 5.28

D/A
N 43.281098° / E 3.128745° - alt. 64m - km 7.12

Informations pratiques

Chaussures de randonnée.
Gourde d'eau par temps chaud.

A proximité

- Pendant la randonnée

Ces moulins datent du 17^{ème} siècle. Ce sont des moulins céréaliers de type Lauraguais. Ils sont situés au sommet d'un Pech offrant une vue imprenable à 360°. On peut voir d'un côté la mer, de l'autre le massif du Caroux.

- Le moulin "Balaye"

Il aurait été bâti au XVII^e siècle et son toit tourne pour permettre de positionner les ailes face au vent. Il a été restauré en 1996, les mécanismes ont été reconstitués pour mouvoir les meules.

- Le Moulin Delon, le plus haut, à égale distance des deux autres et dans le même alignement, date aussi de 1671, sa tour a été restaurée en 2010.
- Le Moulin de Tiquet, restauré avec une toiture fixe.
- Le Pont de Parazols.

- A proximité

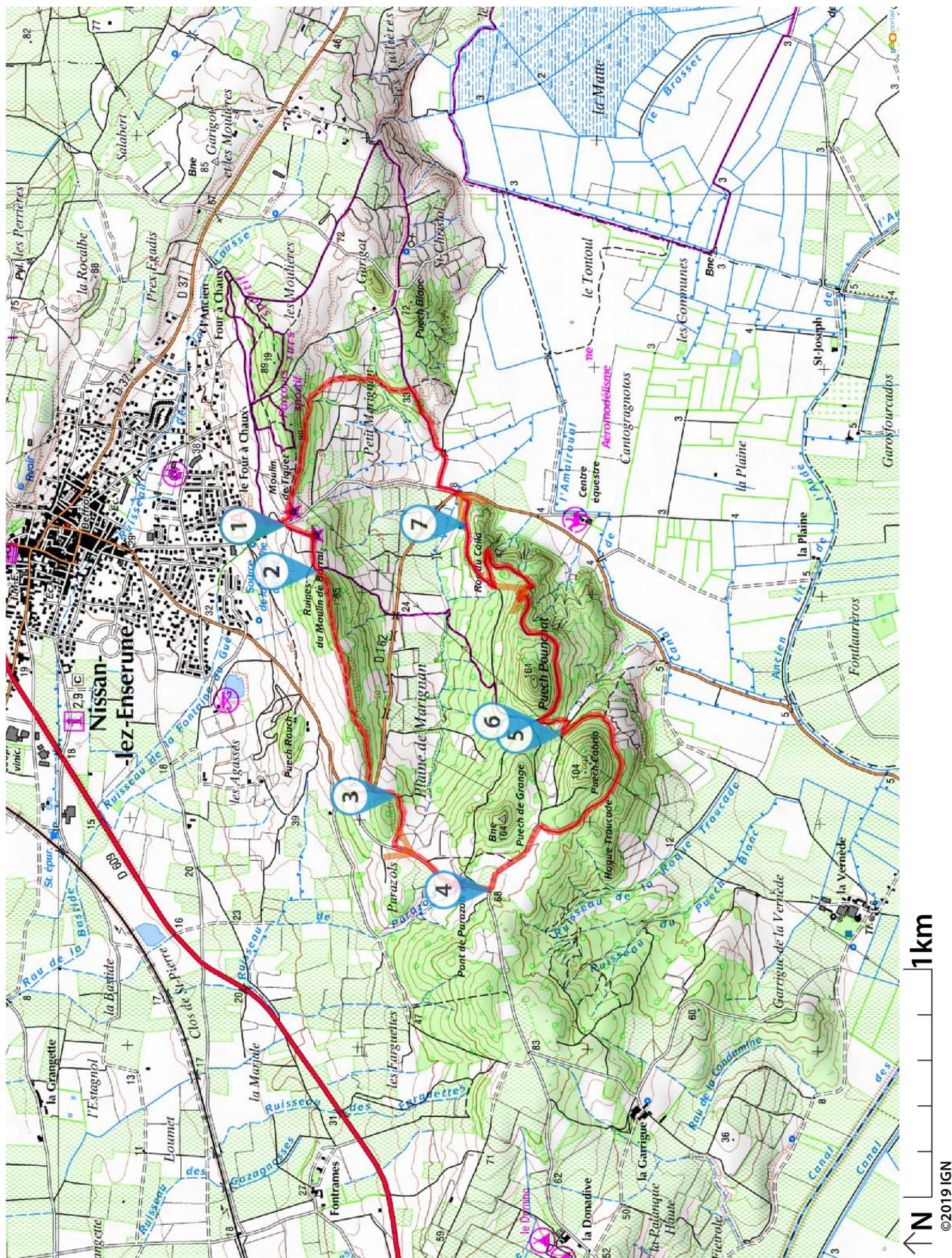
L'oppidum d'Enserune et son musée.

Le canal du midi et le tunnel du Malpass

Les étangs de Capestang et de Montady

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-moulins-de-nissan/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.